

Réseau des ISFEC Pays de la Loire

Institut Notre-Dame d'Espérance – IND-E – Angers

ISFEC Atlantique – Nantes et La Roche sur Yon

ISFEC Saint Martin – Tours

Ecole des Cadres Missionnés

Septembre 2026

Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation

Chefs d'établissement 1^{er} et 2nd degré

Année 2 – 2026/2027



Centre Val de Loire – Pays de la Loire

Formation sanctionnée par l'obtention du Titre de Dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation,
Porté par le Secrétariat général de l'Enseignement Catholique et enregistré le 25/06/2025 sous le n° RNCP40900

Ce livret est destiné aux chefs d'établissement qui suivent la deuxième année de leur formation initiale de chef d'établissement, sanctionnée par le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation.

Dans un cadre marqué par la complexité, le chef d'établissement exerce sa responsabilité et sa liberté à travers un management bienveillant et exigeant. Marquée par l'objectif de l'aider à réussir le pilotage de son établissement, l'année 2 de la formation veut aider le professionnel réflexif qu'il est, à prendre des postures stratégiques toujours inspirées par l'éthique qui guide l'exercice de sa mission. « *Une autre étape est d'investir les meilleures énergies avec créativité et responsabilité* », nous dit le Saint Père.¹

Nous souhaitons plein succès et plein épanouissement à chacune et chacun dans un parcours de formation qui cultivera, dans un corps unique de chefs d'établissement, cet art de la rencontre cher à l'Enseignement Catholique.

Le groupe de pilotage

Table des matières

<i>Une formation commune à tous les chefs d'établissement</i>	3
Mise en œuvre du texte d'orientation du CNEC - 13 avril 2018	3
Organisation générale de la formation en année 2	4
Principes fondateurs de la formation	4
<i>Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation</i>	5
Les blocs de compétences du titre de dirigeant	5
Le processus de certification	7
■ Dépôt du BC1	8
<i>Les particularités de l'année 2</i>	8
Vers l'élaboration du projet de pilotage	8
Les ressources de la formation	9
L'accompagnement du développement professionnel	9
<i>L'équipe en charge de la formation</i>	10
Le groupe de pilotage	10
Une diversité d'intervenants	10
<i>Calendrier</i>	11
Session 1	11
Session 2	11
Session 3	11
<i>Liste</i>	12
<i>Evaluations</i>	14
Evaluation du BC1	14

¹ Message du Saint Père à l'occasion du lancement du Pacte Educatif, le 12 septembre 2019.

Evaluation du BC3	14
Evaluation du BC5	15
Textes de référence	15
Textes généraux	15
Textes sur la formation des chefs d'établissement	15

Une formation commune à tous les chefs d'établissement

Mise en œuvre du texte d'orientation du CNEC - 13 avril 2018

Dans le texte qu'il a adopté le 13 avril 2018, le CNEC² assigne à la formation les objectifs généraux suivants :

- Former les chefs d'établissement dont l'Enseignement Catholique a besoin.
- Initier la dimension de « corps des chefs d'établissement » en favorisant l'enrichissement mutuel et la confrontation des points de vue.
- Veiller à une articulation entre formation à la dimension globale et générale de la mission commune de tout chef d'établissement et formation aux enjeux liés aux contextes spécifiques (degré, diocèse, type d'établissement).

Ces objectifs généraux s'inscrivent dans le prolongement de la promulgation d'un statut unique de chef d'établissement de l'Enseignement Catholique voté en mars 2017.

La formation est conçue et réalisée en référence au « Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation », certification de niveau 7 enregistrée au RNCP³.

Dans le titre de dirigeant, l'Enseignement Catholique a identifié les cinq domaines de compétences que doit développer un chef d'établissement :

- Le pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens ;
- Le pilotage des activités et des projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation ;
- La gestion des ressources humaines ;
- La représentation de l'organisation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et la contribution au développement du réseau ;
- La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation.

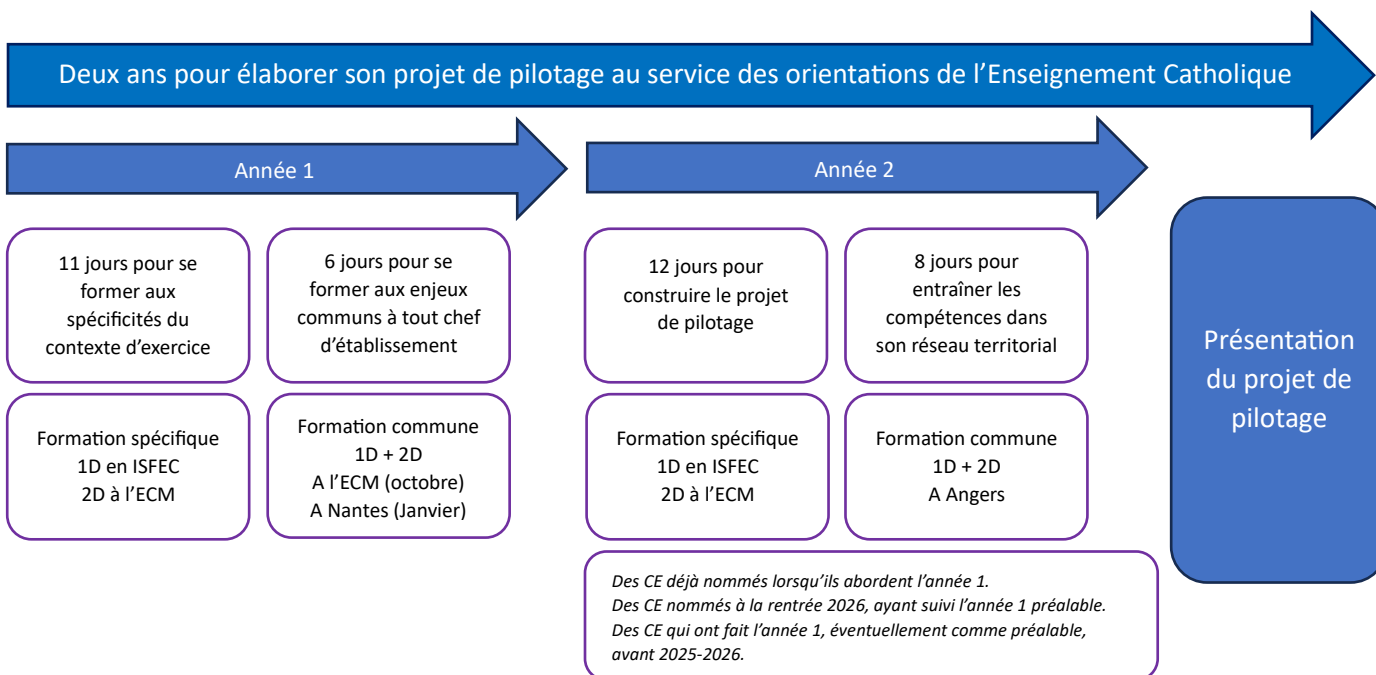
Ces cinq domaines de compétences sont évalués en vue de l'obtention du titre de dirigeant. (Voir plus loin)

² CNEC : Comité National de l'Enseignement Catholique

³ RNCP : Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Organisation générale de la formation en année 2

La Commission Permanente du 7 avril 2021 a validé les 8 regroupements régionaux ou inter-régionaux au sein desquels se met en œuvre la formation des chefs d'établissement. Parmi-ceux-ci, un regroupement Centre Val de Loire et Pays de la Loire. Schématiquement, l'année 2 s'inscrit dans le parcours suivant :



Principes fondateurs de la formation

Ces principes fondateurs ont été définis par le Comité National de l'Enseignement Catholique⁴ le 13 avril 2018.

« La formation repose sur quatre convictions fondatrices :

- 1) La formation inscrit la personne dans un cheminement jalonné d'étapes d'un développement professionnel et personnel dont elle est actrice.
- 2) La formation vise à rendre le stagiaire capable d'assumer toutes les responsabilités que confère le statut de chef d'établissement, dont l'animation de la communauté éducative constitue le cœur.
- 3) Devenir chef d'établissement implique un changement de posture ; la formation provoque des déplacements (personnels, sociologiques et professionnels) et des ruptures qu'un accompagnement permet d'assumer.
- 4) Enseigner, éduquer et évangéliser sont liés dans le même acte ; de la même manière les domaines de la formation doivent être liés dans une même démarche. Ceci se manifeste par la cohérence du projet de formation et la complémentarité des personnes assurant cette formation.

L'application de ces quatre convictions entraîne que :

- La formation suscite chez la personne un questionnement permanent sur ses projets, ses pratiques, ses engagements personnels et professionnels dans l'exigence de sa mission, la complexification du métier, et la nécessité d'apprendre tout au long de sa carrière.
- La formation est fondée sur des allers-retours entre pratique et théorie qui permettent une prise de conscience de la complexité du métier, un enrichissement par le travail en groupe et une indispensable prise de recul.
- Tout acteur de la formation (formateurs, stagiaires et institutionnels) est partie prenante de sa régulation, de son évaluation et de son évolution, afin d'en atteindre les objectifs et d'en assurer l'adéquation aux finalités du projet de l'Enseignement Catholique.
- La formation articule des savoirs, des outils et la capacité d'apprendre en croisant les éclairages théoriques et la culture professionnelle impliquant à la fois des chefs d'établissement et des experts dans des domaines spécifiques.

⁴ Le Comité National de l'Enseignement Catholique (CNEC) est l'instance qui élabore les orientations institutionnelles et professionnelles de l'Enseignement Catholique. Présidé par un évêque désigné par la conférence des Evêques de France, il réunit toutes les parties prenantes et engage l'Institution toute entière.

- La formation prépare le stagiaire à une posture de veille prospective, d'anticipation et vise à développer la créativité et la dynamique d'innovation à travers des dispositifs novateurs.
- Tout établissement est au cœur d'instances et de réseaux dans lesquels les chefs d'établissement doivent s'impliquer. La formation permet d'en appréhender les fonctionnements, de se situer et de travailler dans l'inter-professionnalité.
- Par son ouverture sur l'extérieur, la formation développe des compétences et des acquis exerçables dans des contextes divers, valorisables dans d'autres espaces de formation et transférables dans différents secteurs d'activités. » (SGEC/2018/480, §2.5, page 6/25).

La conception de la formation met la dynamique du groupe de stagiaires au service de la co-construction des compétences. Elle relève d'une conception ouverte de la mission qui se traduit dans la diversité des stagiaires et des contextes et illustre en permanence la capacité d'adaptation requise dans l'exercice de la mission.

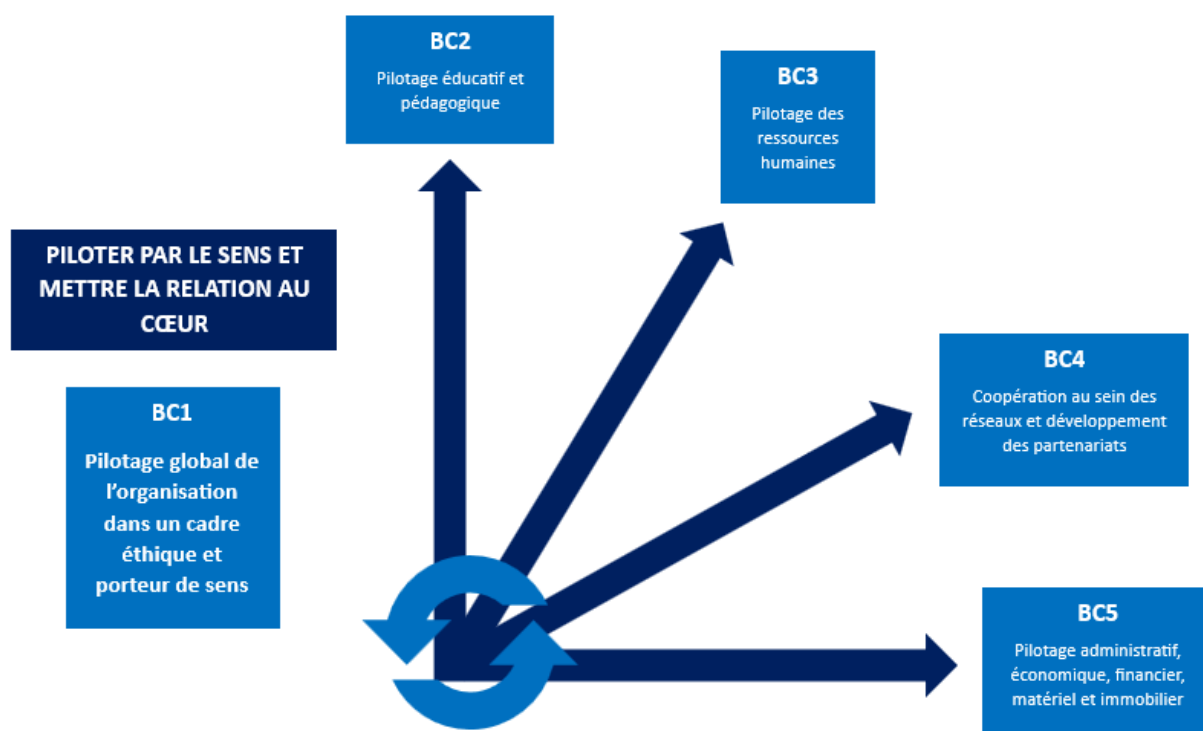
Le stagiaire qui s'engage dans la formation valorise les compétences construites à travers l'obtention du titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation.

Le titre de dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation

Le titre de dirigeant a été conçu par l'Enseignement Catholique pour définir les compétences attendues dans le cadre institutionnel et éthique de cette institution. Par cette certification au management, l'Enseignement Catholique affirme la dimension professionnelle de la formation des chefs d'établissement de son réseau. Le titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation est un titre de niveau 7 reconnu dans le répertoire des certifications professionnelles de France Compétences.⁵

Les blocs de compétences du titre de dirigeant

Les blocs de compétences⁶ ont été conçus dans une architecture qui positionne le bloc 1 en transversalité pendant les deux années de formation.



Source du schéma : adaptation du référentiel du titre SGEC/2018/968

⁵ Fiche RNCP34698 – Voir : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34698/>

⁶ Source : Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation. SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique) Réf : SGEC/2018/968

Les 72 compétences du référentiel d'activités, de compétences et de certification sont organisées selon 5 domaines d'activités décrits comme suit :

Pilotage global de l'organisation dans un cadre éthique et porteur de sens :

A partir des textes fondateurs et du cadre légal des institutions où il exerce, de la veille dont il a la responsabilité et de son analyse stratégique, le dirigeant des organisations éducatives, scolaires et/ou de formation est garant des orientations de son organisation et du sens des activités. Dans le pilotage des projets, il prend en compte la personne dans sa globalité, favorise la responsabilisation des acteurs et s'appuie sur le principe de subsidiarité et les concepts de l'organisation apprenante. La complexité des situations professionnelles auxquelles il est confronté nécessite que le dirigeant sache conduire et accompagner le changement. Il a conscience que prendre des responsabilités est un engagement pour soi et pour les autres.

Pilotage éducatif et pédagogique :

Le dirigeant est le premier responsable de la qualité éducative et pédagogique de l'organisation ; il anime la communauté pour assurer la cohérence des actions et la cohésion des acteurs.

Il veillera, sous un mode collaboratif, à mobiliser l'ensemble des acteurs selon des démarches qui facilitent le développement de projets innovants adaptés aux contextes du cadre d'appartenance et des valeurs portées par l'organisation. Pour cela, il met en place des modes d'animation permettant aux acteurs de faire l'expérience de l'intelligence collective.

Pilotage des ressources humaines :

Garant d'une dynamique collective s'appuyant sur la complémentarité des profils et compétences des collaborateurs, le dirigeant crée et entretient des relations qui permettent à chacun d'apporter sa contribution au projet de cette organisation à vocation éducative. Il sait analyser le fonctionnement des équipes, et sensibiliser ses membres aux défis à relever et à leurs enjeux pour conduire le changement. Il s'assure que l'ensemble des personnels dont il a la charge est investi d'une mission éducative quels que soient les profils de poste définis.

De ce fait, au-delà des procédures administratives et de contrôle, il inscrit non seulement sa mission dans une gestion des ressources, mais également dans une valorisation des richesses humaines.

Coopération au sein des réseaux et développement des partenariats :

Le dirigeant d'organisation à vocation éducative scolaire et/ou de formation travaille dans des réseaux, en partenariat avec d'autres instances. Bon connaisseur des structures, il interagit avec ses homologues pour situer son organisation au centre d'un système basé sur la recherche de synergies et de complémentarités. Il coopère au sein de réseaux institutionnels et professionnels, développe des partenariats diversifiés, élabore le plan de communication pour mener à bien une stratégie en interne comme en externe, en prenant en compte les exigences liées au statut de l'organisation, les lois qui régissent les relations avec les différents partenaires institutionnels et les attendus des instances dirigeantes. Il est le garant de la manière dont les valeurs de l'organisation sont portées, présentées et respectées, en interne comme en externe.

Pilotage administratif, économique, financier, matériel et immobilier :

La gestion administrative, économique, financière, matérielle et immobilière est au service du projet de l'organisation à vocation éducative. Dans ce cadre, son dirigeant collabore pleinement avec le conseil d'administration de l'organisation. Ensemble, ils arrêtent des orientations et une stratégie de mise en œuvre dont le dirigeant est responsable et dont il rend compte.

Il sait faire appel aux compétences et à l'expertise de conseillers diversifiés dans les domaines comptables, juridiques, immobiliers... Il est garant de la sécurité des biens et des personnes.

Chacun des domaines d'activités correspond à un bloc de compétences qui peut être validé de façon autonome :

- Bloc 1 : Piloter l'organisation éducative scolaire et/ou de formation dans un cadre éthique et porteur de sens
- Bloc 2 : Piloter les activités et les projets pédagogiques et éducatifs de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation
- Bloc 3 : Piloter les ressources humaines d'une organisation éducative scolaire et/ou de formation
- Bloc 4 : Représenter l'organisation éducative scolaire et/ou de formation sur les plans institutionnel, professionnel et territorial et contribuer au développement du réseau et des partenariats.
- Bloc 5 : Piloter les fonctions administrative, économique, financière, matérielle et immobilière de l'organisation éducative scolaire et/ou de formation

Le processus de certification

L'obtention du titre de dirigeant est subordonnée à la validation des compétences visées dans chacun des 5 blocs de compétences. Le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique a passé en qualité de certificateur une convention avec l'ECM et avec les ISFEC des Pays de la Loire et Centre Val de Loire afin que ceux-ci assurent la passation des évaluations pour les BC2, BC3, BC4 et BC5.

Seuls les chefs d'établissement en poste peuvent se présenter à la validation des blocs de compétences 1 et 5.

La validation des différents blocs de compétences est articulée avec un parcours de formation sur deux années scolaires, mais le candidat au titre peut valider les différents blocs sur une échelle de temps différente. Le bloc 1 ne peut être présenté à la validation qu'après validation des quatre autres blocs.

La certification des compétences par le titre de dirigeant s'organise de manière opérationnelle comme suit :

Année 1	Bloc 2	Réalisation d'un dossier de 10 à 15 pages présentant un projet éducatif ou pédagogique et l'analyse de sa mise en œuvre	Responsabilité de l'ISFEC ou de l'ECM
	Bloc 4	Présentation orale de la cartographie du réseau professionnel et institutionnel de l'organisation dans laquelle travaille le candidat	Responsabilité de l'ISFEC ou de l'ECM
Année 2	Bloc 3	Présentation orale d'une situation professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la gestion des ressources humaines	Responsabilité de l'ISFEC (1 ^{er} degré) ou de l'ECM (2 nd degré)
	Date d'évaluation du BC3 1^{er} degré : 7 avril 2027 à Angers (Centre St Jean) pour les stagiaires des Pays de la Loire à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire Date d'évaluation du BC3 2nd degré communiquée par l'ECM		
	Bloc 5	Présentation orale d'une argumentation des orientations proposées pour la structure prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers	Responsabilité conjointe des ISFEC et de l'ECM
	Date d'évaluation du BC5 : 7 avril 2027 à Angers (Centre St Jean) pour les stagiaires des Pays de la Loire à Tours pour les stagiaires du Centre Val de Loire Cette date concerne tous les chefs d'établissement, 1^{er} et 2nd degrés		
	Bloc 1	Rédaction du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rend compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Présentation orale de ce projet.	Responsabilité d'un président de jury nommé par le certificateur

Jury du BC1 1^{er} degré :

- **Mardi 6 juillet 2027 (date provisoire) à Angers** pour les stagiaires des Pays de la Loire,
- **Lundi 19 octobre 2027 (date provisoire) à Tours** pour les stagiaires du Centre Val de Loire (ISFEC St Martin)

Jury du BC1 2nd degré : communiquée par l'ECM

Pour les blocs 2, 3, 4 et 5 les jurys sont composés de deux chefs d'établissement. Ils sont mixtes, 1^{er} et 2nd degrés, dans la mesure du possible.

Pour le bloc 1, le jury est composé d'un représentant de la tutelle et d'un chef d'établissement.

Des avis favorables pour les blocs 2, 3, 4 et 5 sont nécessaires pour se présenter au bloc 1. Après la passation des 5 blocs, l'ensemble des avis est présenté à la commission de certification par le président de jury du bloc 1. C'est la commission nationale de certification qui a la responsabilité de donner l'accès au titre.

Aux différentes étapes de la certification, il peut être demandé au candidat une production complémentaire qui conditionne un avis favorable.

Le descriptif précis du protocole d'évaluation ainsi que les fiches d'évaluation utilisées par les jurys sont mis à disposition des candidats. Pour chacun des blocs, une fiche d'évaluation motivant les décisions du jury est remise au candidat au fur et à mesure des évaluations.

■ Dépôt du BC1

Vendredi 21 mai 2027 – Dépôt du dossier PAYS DE LA LOIRE

Envoi en version numérique (PDF) à l'ISFEC de référence, avec le **dernier diplôme obtenu** :

- Pour L'IND-E : l.challier@ind-esperance.org et d.morandeau@ind-esperance.org
- Pour l'ISFEC Atlantique – site de Nantes : jcherbonnier@isfec-atlantique.fr
- Pour l'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon : agillotte@isfec-atlantique.fr

Ou dépôt sur la plateforme isfecPDL

Envoi de **TROIS dossiers imprimés** avec page de garde et charte de non-plagiat à l'ISFEC de référence :

- IND-E 17 rue Merlet de Laboulaye 49000 ANGERS
- ISFEC Atlantique – site de Nantes 15 rue Leglas Maurice 44000 NANTES
- ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon 10 rond-point Charles Sorin 85000 LA ROCHE SUR YON

Jury le mardi 6 juillet 2027 à ANGERS (date provisoire)

Dépôt du dossier CENTRE VAL DE LOIRE : modalités à préciser par l'ISFEC Saint Martin

Les particularités de l'année 2

Vers l'élaboration du projet de pilotage

L'élaboration du projet de pilotage, inscrit dans une éthique et dans les orientations de l'Enseignement Catholique, repose sur 4 axes ou objectifs généraux de formation :

- Passer d'une analyse diagnostique (abordée en année 1) à une analyse plus stratégique, qui favorise la réussite du pilotage de l'établissement.
- Être garant d'un cadre dans lequel s'exercent la responsabilité et la liberté.

- Conduire le changement, en faisant preuve d'adaptabilité et de créativité.
- Gérer des situations professionnelles complexes.

Les ressources de la formation

Les formateurs mettent à disposition des chefs d'établissement les ressources utilisées dans leurs interventions.

Un dispositif de mise à disposition des ressources à distance est contractualisé avec les stagiaires dès la première session (plateforme de formation NCE).

L'accompagnement du développement professionnel

L'accompagnement du développement professionnel est la finalité de l'ensemble du dispositif de professionnalisation. Certains regroupements, pendant la formation, sont centrés sur le développement et l'entraînement des compétences dans les champs des blocs 1, 3 et 5.

L'accompagnement professionnel visé par ces temps de regroupement permet de :

- Faire du lien entre les situations professionnelles et les appuis construits pendant la formation.
- S'inscrire dans la pratique réflexive qui caractérise tout professionnel.
- S'appuyer sur la dynamique de co-développement et de co-évaluation qui caractérisent un groupe de professionnels en formation.
- Identifier les compétences construites ou en cours de construction.

Ces temps de regroupement ne sont donc pas en soi des temps de préparation concrète aux évaluations des blocs 1, 3 et 5 ni des temps où il peut être demandé aux accompagnateurs de « pré-valider » les blocs. Mais leur centration sur le développement des compétences et des postures facilite la valorisation de celles-ci, qui est attendue dans les trois évaluations.

L'équipe en charge de la formation

Le groupe de pilotage

<i>Jean-François SCHOULLER</i>	Directeur de l'ISFEC St Martin	ISFEC St Martin 33 rue Blaise Pascal – CS74123 37041 TOURS cedex 1 02 47 60 26 46 jf.schouller@isfec-stmartin.fr
<i>Hélène MONGIE</i>	Responsable de formation FICE à l'ISFEC St Martin	ISFEC St Martin 33 rue Blaise Pascal – CS74123 37041 TOURS cedex 1 02 47 60 26 46 h.mongie@isfec-stmartin.fr
<i>Dominique MORANDEAU</i>	Directrice de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO – BP 10808 49 008 ANGERS Cedex 1 02 72 79 63 36 d.morandea@ind-esperance.org
<i>Mathieu FERRAND</i>	Adjoint de direction de l'IND-E	Institut Notre-Dame d'Espérance Faculté d'Education – UCO – BP 10808 49 008 ANGERS Cedex 1 02 72 79 63 36 m.ferrand@ind-esperance.org
<i>Marie Anne MALLET</i>	<i>Directrice de l'ISFEC Atlantique</i> <i>Site de Nantes et de la Roche sur Yon</i>	ISFEC Atlantique 15 rue Maurice Leglas 44000 Nantes 02 51 81 64 58 mamallet@uco.fr
<i>Frédérique MARGUERIN</i>	Responsable de formation à l'ECM	Ecole des Cadres Missionnés Espace Montalembert – 2 rue Chaintron 92 120 MONTROUGE 01 55 48 04 60 f-marguerin@enseignement-catholique.fr

Une diversité d'intervenants

Conformément au texte d'orientation sur la formation initiale des chefs d'établissement, le groupe de pilotage a constitué des équipes de formateurs qui comprennent :

- Des chefs d'établissement ayant acquis une solide expérience, principalement investis dans des fonctions d'accompagnement. Ils sont missionnés par leur autorité de tutelle.
- Des experts des problématiques liées aux 4 champs d'activités.
- Des formateurs en ISFEC ou à l'ECM.
- Des personnes exerçant des responsabilités institutionnelles dans l'Enseignement Catholique.

Le parcours de formation sur deux années scolaires est marqué par une logique d'alternance entre le lieu d'exercice de la mission et le lieu de formation. L'ensemble des formateurs prend en compte dans ses propositions les activités structurantes, c'est-à-dire des activités professionnelles concrètes, contextualisées, complexes et signifiantes par rapport aux domaines de compétences.

Calendrier

Session 1

INTERSESSION : CE1				
26/08/2026 – 17h30/18h30 : Visio de présentation du BC1 (les documents cadres vous parviendront prochainement).				

Centre Saint Jean 36 rue Barra – 49000 ANGERS – 02 41 22 48 70				
Lundi 05/10/2026 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 06/10/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 07/10/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 08/10/2026 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 09/10/2026 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 et CE2				CE1 uniquement

INTERSESSION : CE1				
04/11/2026 : Présentation du BC1 + Séminaire BC1 (<i>journée complète</i>) – à Angers pour PDL, lieu à préciser pour CVL				
09/12/2026 : Séminaire BC1 (<i>½ journée - organisation au choix du groupe</i>)				

Session 2

Centre Saint Jean 36 rue Barra – 49000 ANGERS – 02 41 22 48 70				
Lundi 11/01/2027 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 12/01/2027 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 13/01/2027 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 14/01/2027 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 15/01/2027 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 et CE2				CE1 uniquement

INTERSESSION : CE1 PDL uniquement				
27/01/2027 : Accompagnement BC5 dans chaque Isfec de référence (lieu à confirmer) (<i>journée complète</i>)				
10/02/2027 : Séminaire BC1 dans chaque Isfec de référence (lieu à confirmer) (<i>journée complète</i>)				

Session 3

Centre Saint Jean 36 rue Barra – 49000 ANGERS – 02 41 22 48 70				
Lundi 15/02/2027 Horaires : ① 9h30/12h30 13h45/17h15	Mardi 16/02/2027 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Mercredi 17/02/2027 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Jeudi 18/02/2027 Horaires : 8h30/12h 13h30/17h	Vendredi 19/02/2027 Horaires : ① 8h30/12h00 13h30/16h30
CE1 uniquement				

INTERSESSION : CE1 PDL uniquement				
17/03/2027 : Accompagnement BC3 dans chaque Isfec de référence (lieu à confirmer) (<i>journée complète</i>)				
14/04/2027 : Séminaire BC1 (<i>½ journée - organisation au choix du groupe</i>)				
19/05/2027 – 14h00/15h00 : Visio de présentation de la soutenance du BC1				

Liste

Effectif : 36 stagiaires

ADAMO	Laura	1D	thouarce.stpierre@ec49.fr	Ecole St Pierre	49	BELLEVIGNE-EN-LAYON Thouarcé
ALLAIRE	Ingrid	2D	ingrid.allaire@ec-cvl.org	Collège Le Jouteux	37	BOURGUEIL
ANGIBAUD	Timothé	1D	ec.mouzeil.notre-dame@ec44.fr	Ecole Notre Dame	44	MOUZEIL
BOISSEAU	Gabrielle	1D	place.ecole.stlouis@ddec53.fr	Ecole St Louis de Gonzague	53	PLACE
BOSSERT	Guillaume	1D	direction@stejeannedarcferrieres.fr	Ecole Ste Jeanne d'Arc	45	FERRIERES EN GATINAIS
CABROL	Julie	1D	chavagnes.stgermain@ec49.fr	Ecole St Germain	49	TERRANJOU Chavagnes-les-Eaux
CESPEDES	Nathalie	1D	ecole.st-joseph.jeanne-darc@wanadoo.fr	Ecole St Joseph Jeanne d'Arc	18	SAINT AMAND MONTROND
CHAZAL	Marie-Hélène	1D	ecolestmartinsteagnesmezieres@orange.fr	Ecole St Martin Ste Agnès	28	MEZIERES EN DROUAIS
DAIGNEAU	Valérie	2D	daigneau.valerie@gmail.com	LP Françoise d'Aubigné	28	MAINTENON
DEGARDIN	Céline	1D	ecoledesours@orange.fr	Ecole Notre Dame	28	SOURS
DEL CASTILLO	Lucie	2D	mahou.lucie@hotmail.fr	LP Françoise d'Aubigné	28	MAINTENON
GAUDIN	Sophie	1D	ec.nantes.st-pierre@ec44.fr	Ecole Saint Pierre	44	NANTES
GAUZENTES	Valérie	2D	v.gauzentes@orange.fr	Collège Saint Stanislas	44	NANTES
GEFFROY	Aline	1D	ecolessaintmariebrezolles@gmail.com	Ecole St Martin Ste Marie	28	BREZOLLES
GUILBAUD	Virginie	1D	jarze.stjean@ec49.fr	Ecole St Jean	49	JARZE VILLAGE Jarzé
HERMOUET	Angélique	1D	stjosephauthon41@yahoo.fr	Ecole St Joseph	41	AUTHON
HERVE de SIGALONY	Aurélie	1D	stcrespin.lasource@ec49.fr	Ecole La Source	49	SEVREMOINE St Crespin sur Moine
HEULIN	Tiphaine	2D	tiphaine.heulin@ac-nantes.fr	Collège St Jean	72	MONTVAL SUR LOIR
LAJOIE	Sophie	1D	ecoleguery@laposte.net	Ecole Guéry	28	CHARTRES
LANGEREAU	Yvan	1D	langereau.yvan@orange.fr	Ecole Jeanne d'ARC	53	ORIGNE
LEFEUVRE	Maxime	1D	ec.casson.ste-anne@ec44.fr	Ecole Ste Anne	44	CASSON
LUPIN	Audrey	1D	somloire.notredame@ec49.fr	Ecole Notre Dame de l'Ouère	49	SOMLOIRE
MALASSINET	Nathalie	1D	eppsaintjoseph36@wanadoo.fr	Ecole St Joseph	36	CHATILLON SUR INDRE
MARECHAL	Aurélie	1D	ec.nantes.ste-claire-assise@ec44.fr	Ecole Ste Claire d'Assise	44	NANTES

MARTEAU	Anne-Laure	1D	laval.ecole.stpierre@ddec53.fr	Ecole St Pierre	53	LAVAL
MENAGER	Annabel	1D	ec.pornichet.ste-germaine@ec44.fr	Ecole Ste Germaine	44	PORNICHET
MUTZ	Caroline	1D	laval.ecole.laprovidence@ddec53.fr	Ecole La Providence	53	LAVAL
NORMAND	Benjamin	2D	dir-adj-lycee@mongazon.org	Collège – Lycée Mongazon	49	ANGERS
PARBEAU	Aude	1D	ec.escoublac.sacre-coeur@ec44.fr	Ecole Sacré Cœur	44	LA BAULE ESCOUBLAC
PASQUIER	Amélie	1D	angers.staugutin@ec49.fr	Ecole Saint Augustin	49	ANGERS
PATAKI	Hugues	2D	pataki@lasallebourges.com	Groupe scolaire St Jean Baptiste de la Salle	18	BOURGES
PETIT	Stéphanie	1D	steph85p@hotmail.fr	Ecole Mixte Montfort	85	SAINT MATHURIN
POIRIER	Antoine	2D	antoyne.poirier@gmail.com	Collège St Joseph	53	COSSE LE VIVIEN
ROYER	Isabelle	1D	sacre-coeur.ecole@orange.fr	Ecole Sacré Cœur	41	BEAUCE LA ROMAINE
SOULARD	Anne	1D	ec.lesepesses.stjoseph@ddec85.org	Ecole St Joseph	85	LES EPESES
WERNER	Claire	1D	ec.nantes.marcel-callo@ec44.fr	Ecole Marcel Callo	44	NANTES

Evaluations

Evaluation du BC1

Le bloc de compétences 1 (BC1) est évalué à la fin de la 2^{ème} année, après validation de tous les autres blocs.

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Rédaction et présentation orale du projet de pilotage de la structure dans laquelle la personne exerce. L'écrit rendra compte du mode de pilotage mis en œuvre et des visées prospectives. Un écrit, de 50 à 60 pages*, hors annexes, visant à montrer le sens du pilotage global mis en œuvre : raisons des choix opérés et analyse des effets obtenus. <i>*Selon les normes fixées par le cadre réglementaire</i> Une présentation orale du projet devant un jury présidé par un membre de la commission de certification et composé pour moitié de dirigeants du secteur d'activité. - 10 à 15 minutes de présentation orale - 30 à 40 minutes d'échange avec la commission.	Ecrit : • Le projet de pilotage présenté correspond bien au contexte d'exercice présenté et précise les orientations stratégiques • L'écrit témoigne d'un questionnement professionnel de dirigeant, adapté au contexte d'exercice et d'une analyse réflexive. • Les outils et méthodes de démarche prospective et de conduite du changement utilisés sont formalisés. • L'analyse permet la mise en lien des actions conduites dans les différents domaines d'activités et donne à voir une modalité de gouvernance de l'organisation dirigée. • Les références méthodologiques et théoriques retenues pour l'analyse sont explicitées. • L'écrit débouche sur une mise en perspective pour l'action future. • La forme de l'écrit est conforme aux attendus de présentation d'un document de travail en vigueur dans le milieu professionnel. Oral : • Rendre compte de la construction d'une identité professionnelle et des modalités de pilotage élaborées. • Témoigner d'une démarche d'analyse réflexive sur son action et les effets qu'elle induit. • Identifier ses compétences au regard du référentiel métier. • La présentation respecte le cadre temporel donné. • La forme de l'oral respecte les attendus d'une présentation publique dans un cadre professionnel.

Evaluation du BC3

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Présentation orale d'une situation professionnelle et de son analyse systémique mettant en jeu la gestion des ressources humaines. Cette présentation peut s'appuyer sur tout support utile à la compréhension du jury. Modalités de la présentation orale : • Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité. • La présentation dure de 20 à 30 mn • Un échange de 10 à 20 mn est prévu ensuite.	• Le modèle conceptuel de gestion des ressources humaines et l'éthique qui l'anime sont précisés. • La situation est analysée au regard de l'organisation actuelle et prévisionnelle de la structure. • L'analyse de la situation proposée met en évidence les points de force du manager d'équipe et ses points de vigilance : quel type de leadership exerce-t-il ? • Le cadre légal de la gestion des RH dans lequel s'exerce la situation présentée est identifié.

Evaluation du BC5

Modalités d'évaluation	Critères d'évaluation
Argumentation des orientations proposées pour la structure, prenant appui sur les rapports d'activités et rapports financiers. Modalités de la présentation orale : Le jury est composé d'un formateur et d'un dirigeant du secteur d'activité. Le jury évaluera la qualité de l'argumentation présentée. Le temps de présentation est de 15 à 20 mn, un échange de 15 à 20 mn suivra.	• La présentation orale, appuyée sur les supports écrits réels, permet de montrer comment le candidat analyse la réalité de fonctionnement de la structure dans laquelle il travaille dans les quatre domaines suivants : - Administration de l'organisation - Développement d'une stratégie économique et financière - Traduction de la réflexion prospective sur les investissements mobiliers et immobiliers de l'organisation. - Maintien de l'organisation en conformité avec la réglementation et proposition d'adaptations spécifiques • La présentation s'appuie sur les éléments des rapports officiels, la confidentialité des données étant assurées. • L'analyse témoigne de la compréhension de la fonction des rapports d'activité, financier et d'orientation dans le pilotage d'une organisation. • La vision stratégique présentée est en cohérence avec le contexte de l'organisation et respecte le cadre réglementaire. • La présentation permet d'inscrire le pilotage dans un contexte administratif, financier et immobilier bien appréhendé. • L'analyse menée à l'oral présente à la fois les enjeux, les effets et les perspectives des choix opérés.

Textes de référence

Ces textes sont tenus à la disposition des stagiaires dans les espaces de ressources 1^{er} et 2nd degrés. (Voir p.8)

Textes généraux

Statut de l'Enseignement Catholique en France – *Publié le 22 mars 2024*

Statut du chef d'établissement de l'Enseignement Catholique – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 24 mars 2017.*

Textes sur la formation des chefs d'établissement

- Titre de dirigeant des organisations éducatives scolaires et ou de formation – Organisation du référentiel d'activités et de compétences
SGEC/2018/968
- Formation initiale des chefs d'établissement – Texte d'orientation – *Adopté par le Comité National de l'Enseignement Catholique du 13 avril 2018*
SGEC/2018/840
- Règlement de la certification pour l'accès par la formation – *SGEC-2025-856*

L'ISFEC Atlantique – site de la Roche sur Yon est l'organisme de formation qui porte les aspects administratifs et financiers pour les stagiaires du 1^{er} degré des Pays de la Loire.